

Strasbourg, le 06 février 2024

Le Conseil municipal adopte une motion en soutien aux policières et policiers municipaux

Le Conseil municipal de Strasbourg a adopté hier une motion de soutien à nos policières et policiers municipaux, déposée par l'ensemble des groupes politiques du Conseil municipal.

Les élu·es soutiennent, par cette motion, les revendications des policières et policiers municipaux relayées par l'intersyndicale de la police municipale et réaffirment leur soutien envers les agent·es engagé·es sur le terrain pour assurer la sécurité et la tranquillité des citoyen·es au quotidien.

« Les évolutions successives des politiques de sécurité publique nationales ces dernières années ont entraîné un réajustement des forces de police et de gendarmerie, qui a contraint les communes à recruter et faire évoluer les missions des policières et policiers municipaux, sans évolution financière ou statutaire en retour.

À l'échelle de la Ville de Strasbourg, un plan d'action a été mis en œuvre depuis 2020 pour valoriser les missions, renforcer l'attractivité et améliorer les conditions de travail de la police municipale. Ce plan a permis d'importantes avancées sociales, dont l'alignement de la rémunération des nouveaux recrutés sur les anciens, l'amélioration des locaux de travail, la modernisation et le renouvellement de l'équipement ainsi que la réduction du nombre de postes vacants.

Par ailleurs, la signature de la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État, la Police municipale et les services de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg en juin 2021 a permis de reconnaître le rôle de chacun dans le continuum de sécurité.

D'autres mesures devant être prises au niveau national, j'ai saisi la Première Ministre dès le 23 novembre 2023 pour relayer la demande d'ouverture de négociations sur le volet social du métier de policier municipal. » précise **Jeanne Barseghian**, maire de Strasbourg.

